***Informations importantes Etat: 15.06.2021***

***Le présent formulaire-type ainsi que le mandat d’arrêt-type servent de modèles pour toutes les autorités cantonales et fédérales de poursuite pénale souhaitant adresser à l’OFJ des demandes de recherches internationales. Ces documents sont nécessaires pour les diffusions dans le SIS, via Interpol et par d’autres canaux. Les autorités d’exécution des peines peuvent aussi utiliser ces modèles pour étayer leurs demandes relatives aux jugements pénaux définitifs et exécutoires (cf. les indications spécifiques ci-dessous). Le présent formulaire doit dans tous les cas être établi en un seul exemplaire et n’a pas besoin d’être traduit ; il reste conservé à l’OFJ et ne fait pas partie d’une éventuelle demande formelle d’extradition adressée à l’étranger. Les champs du formulaire doivent être remplis de manière aussi complète que possible et les documents requis doivent être annexés. En cas de question ou de besoin d’éclaircissements, prière de prendre préalablement contact avec l’OFJ. Des formulaires incomplets peuvent entraîner des retards inutiles dans la diffusion des recherches.***

***Un « Aide-mémoire pour les recherches internationales de personnes en vue d’extradition », le modèle de mandat d’arrêt et d’autres indications sont disponibles sur le site Internet de l’OFJ.***

***Concernant la durée prévisible de la procédure d’extradition, il faut compter en principe jusqu’à six (6) mois pour les Etats européens (dans certains cas, la procédure peut être plus courte ; elle peut, plus rarement, s’avérer également plus longue).***

***Les délais sont généralement plus longs dans les Etats extra-européens, ce qui implique, en matière de recherches internationales de personnes, de tenir compte des éléments suivants:***

* ***La procédure d’extradition dure au-delà de six (6) mois.***
* ***Une charge administrative plus conséquente est à prendre en considération (le volume de documents à produire comme, par exemple, des dossiers de preuve ou encore des frais de traduction). Il peut arriver, dans des cas spécifiques, que des frais d’importance considérable doivent être engagés pour des vols spéciaux – par exemple en raison de l’état de santé ou du comportement récalcitrant de la personne recherchée ou encore au regard du lieu de la remise (cas avec Monaco) – où le transport ne peut alors pas être effectué par un vol de ligne (coût jusqu’à environ CHF 100'000.-- suivant l’itinéraire).***

***Pour ces raisons, il convient d’examiner soigneusement la question de la proportionnalité de la demande de recherches, en particulier en ce qui concerne son espace de diffusion (particulièrement les frais et la prise en compte de la durée de détention à l’étranger).***

***En signant le présent formulaire, l’autorité cantonale s’engage à prendre à sa charge l’ensemble des coûts en cas d’extradition. Les éventuels crédits en ce sens doivent, si nécessaire, être préalablement à la disposition de ladite autorité. Il est également suggéré que la nécessité de maintenir une recherche internationale soit périodiquement vérifiée. En cas de révocation de la recherche, le motif doit être indiqué. En cas d’arrestation à l’étranger, la recherche internationale ne pourra être révoquée qu’à titre exceptionnel. Les autorités helvétiques sont tenues de déposer une demande formelle d’extradition, conformément à la garantie donnée en ce sens par la Suisse dans la demande de recherches internationales.***

***L’Unité Extraditions de l’OFJ vous conseille volontiers sur ces aspects.***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Proc. n°**CompétenceTél. directE-mail | **(Numéro)**(XY)(n°)() |  |  |
| (Lieu) | (Date) | **E-Mail****irh@bj.admin.ch****Indication des motifs d’urgence dans tous les cas**Office fédéral de la justiceUnité extraditionsBundesrain 203003 Berne |
|  |  |
| Espace de diffusion: | □ Europe (y compris Etats balkaniques, Turquie, etc.)□ Espace Schengen uniquement□ Autre: …………………………………… (cf. *Aide-mémoire pour les recherches internationales* *de personnes en vue d’extradition*)□ Restrictions souhaitées (prière de prendre contact avec l’OFJ) |
| Inscription en vue d’arrestation également dans le pays d’origine: | □ Il est envisagé de demander la délégation de la poursuite pénale ou une audition par commission rogatoire |
| Moyens d’identification:Remarque: des photos, une fiche dactyloscopique, une description de la personne recherchée facilitent considérablement l’identification | □ Fiche dactyloscopique et/ou photo(s) annexées au mandat d’arrêt (disponibilité à vérifier ; en l’absence de moyens, prière de le mentionner) :…………………………..□ Signalement annexé au mandat d’arrêt / au jugement□ Autre:…………………………… |
| Document(s) d’identité connu(s): | Type | □ Passeport□ Carte d’identité□ Autre:………………□ Inconnu |
| Numéro | □ ……………….□ Inconnu |
| Lieu et date d’émission | □ ……………….□ Inconnus |
| Autorité d’émission | □ ……………….□ Inconnue |
| Durée de validité | □ ……………….□ Inconnue |
| Autres données ou mesures de recherches ciblées(Alias et données y relatives, possibles lieu(x) de séjour, accompagnant(s), habitudes particulières, dangerosité, etc.): | ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………(plus de détails évt. sous « remarques ») |
| A remplir en cas de jugement: | Durée de détention prononcée | …………………………………………… |
| Solde de peine à purger: | …………………………………………… |
| La personne recherchée était-elle présente lors du jugement ? | □ OUI□ NON |
| En cas de jugement par défaut | □ Preuve de la notification du jugement à la personne recherchée: documentation pertinente à annexer ou□ Assurance du droit à une nouvelle procédure de jugement |
| Date de l’entrée en force du jugement: | …………………………………………… |
| Date de la prescription: | …………………………………………… |
| Etat de fait: | Résumé de l’ensemble des infractions commises, **pour lesquelles l’intéressé(e) a effectivement été condamné(e)** (Modus operandi [qui, comment, quoi, quand], par ex. dans une écriture complémentaire.Alternativement: Annexer un ordre d’exécution de peine ou de mesure sur base de l’art. 439 CPP. |
|  |  |  |

En cas d’arrestation à l’étranger, nous donnons l’assurance à l’OFJ que nous lui mettrons à disposition les documents supplémentaires nécessaires au dépôt d’une demande d’extradition (traductions, moyens de preuve) et que nous prendrons en charge les coûts liés à l’extradition.

Nous vous confirmons, en outre, que nous avons procédé à l’inscription de la personne recherchée dans le RIPOL (non exigé à titre exceptionnel en cas de demande directe adressée à certains Etats). Nous nous engageons enfin, en cas d’arrestation à l’étranger, à ne révoquer la présente demande de diffusion qu’une fois l’extradition exécutée.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Signature (Le procureur / la procureure, le tribunal, l’autorité d’exécution des peines):……………………………………………. |

**Annexe:**

- □ Mandat d’arrêt (cachet et signature); si possible en incluant les bases légales applicables ainsi que les annexes, en trois exemplaires, ou

- □ Jugement, avec attestation d’entrée en force en version originale ou munis du cachet original ou portant la mention « conforme à l’original » avec signature, si possible avec bases légales applicables, év. – si les faits ne ressortent pas du jugement – avec un acte d’accusation, respectivement un document séparé ou un titre de détention contenant une description des faits (en trois exemplaires).

- □ Copie de la fiche dactyloscopique, photo, signalement (cf. ci-dessus, rubrique « Moyens d’identification »).

En cas d’urgence:

□ Envoi anticipé par E-mail: irh@bj.admin.ch (heures de bureau)

□ Envoi anticipé par E-mail: sirene@fedpol.admin.ch (en dehors des heures de bureau)